



Service correctionnel  
Canada

Correctional Service  
Canada



LA SÉCURITÉ,  
LA DIGNITÉ  
ET LE RESPECT  
POUR TOUS

SAFETY, RESPECT  
AND DIGNITY  
FOR ALL

# Rapport financier trimestriel

*Pour le trimestre terminé*

*le 30 juin 2011*

Canada

## Table des matières

Introduction .....	3
Méthode de présentation .....	3
Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs .....	4
Analyse des autorisations .....	4
Analyse des dépenses trimestrielles .....	5
Risques et incertitudes.....	6
Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes .....	7
État des autorisations (non vérifié) .....	8
Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées).....	9

## Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Le présent rapport trimestriel devrait être de concert avec le [Budget principal des dépenses](#) et les [Budgets supplémentaires des dépenses](#). Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

Le Service correctionnel du Canada (SCC), en tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, contribue à la sécurité publique en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain. Le SCC s'acquitte de son mandat dans le cadre de quatre principales activités de programme. Une brève description des activités de programme peut être consultée dans la [partie II du Budget principal des dépenses](#).

Le SCC contribue à la sécurité publique en administrant les peines d'emprisonnement de deux ans ou plus imposées aux délinquants par les tribunaux. Cette responsabilité comprend la gestion des établissements de divers niveaux de sécurité et la surveillance des délinquants mis en liberté sous condition et l'aide offerte aux délinquants pour qu'ils deviennent des citoyens respectueux des lois. Le SCC assure également la surveillance postpénale des délinquants visés par une ordonnance de surveillance de longue durée, pouvant aller jusqu'à dix ans.

## Méthode de présentation

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du SCC accordées par le Parlement et utilisées par le ministère, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice 2011-2012, dont les crédits ont été attribués en entier le 27 juin 2011. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Le SCC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Le SCC dispose d'un Fonds renouvelable (CORCAN) compris dans les autorisations législatives budgétaires figurant dans l'état des autorisations ci-joint. CORCAN est chargé de contribuer à la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants dans la société canadienne en fournissant des possibilités d'emploi et de formation aux délinquants incarcérés dans les établissements correctionnels fédéraux et, pendant de brèves périodes, aux délinquants mis en liberté dans la collectivité. Une autorisation permanente continue du Parlement autorise CORCAN à effectuer des paiements à partir du Trésor afin de couvrir le fonds de roulement, l'acquisition d'immobilisations et le financement temporaire des déficits d'exploitation accumulés, jusqu'à concurrence d'un montant global accumulé de 5,0 millions de dollars.

## Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

### Analyse des autorisations

Tel que démontré dans l'état des autorisations ci-joint, en 2011-2012, les autorisations totales du SCC ont augmenté de 20,8 % (514,2 millions de dollars) par rapport à l'exercice précédent (2010-2011).

Le tableau suivant résume les variations :

(en millions de dollars)

Crédit 25 – Dépenses de fonctionnement	290,0
<i>Loi sur l'adéquation de la peine et du crime</i>	234,9
Plan national d'immobilisations, de logement et d'opérations	33,7
<i>Loi sur la lutte contre les crimes violents</i>	19,6
Autre	1,8
Crédit 30 – Dépenses en capital	180,2
<i>Loi sur l'adéquation de la peine et du crime</i>	223,1
Réaffectation du capital à l'examen stratégique	(15,4)
Report de fonds à des exercices ultérieurs	(27,3)
Autre	(0,2)
Autorisations législatives budgétaires	44,0
<b>Total</b>	<b>514,2</b>

De l'augmentation nette des autorisations totales dont rend compte l'état des autorisations, 458,0 millions de dollars (234,9 millions de dollars de fonds de fonctionnement et 223,1 millions de dollars de fonds en capital) ont été reçus pour la mise en œuvre de la [Loi sur l'adéquation de la peine et du crime](#) et 19,6 millions de dollars pour la [Loi sur la lutte contre les crimes violents](#), qui entraîneront une augmentation de la durée de la peine et du nombre de délinquants sous responsabilité fédérale.

Les autorisations législatives budgétaires ont connu une hausse de 44,0 millions de dollars en raison de l'affectation relatives au SCC des cotisations de l'employeur au régime d'avantages sociaux des employés, reliée à l'augmentation du personnel, et de l'aliénation des biens de la Couronne.

Le SCC a reçu 33,7 millions de dollars supplémentaires pour le Plan national d'immobilisations, de logement et d'opérations. L'augmentation est liée aux programmes pour les délinquants et à des mesures d'hébergement spécifiques, basée sur des formules de financement dictées par le type et les variations du nombre de délinquants (incarcérés et en collectivité).

Les fonds destinés aux dépenses en capital ont été réduits de 15,4 millions de dollars suite à la revue stratégique de 2009.

Il y a eu une baisse de 27,3 millions de dollars des niveaux de référence des crédits pour les dépenses en capital du SCC à la suite d'un report de fonds en capital à des exercices ultérieurs.

### **Analyse des dépenses trimestrielles**

Comparativement au premier trimestre de l'année financière précédente, le total des dépenses budgétaires nettes a augmenté de 34,3 millions de dollars (7,4 %). La mise en œuvre des nouvelles lois est le facteur clé expliquant la croissance.

Les dépenses en capital ont augmentées de 11,7 millions de dollars, principalement du aux améliorations et à la construction de l'infrastructure (5,0 millions de dollars en réparation et entretien, ainsi que 6,7 millions de dollars en acquisition de terrains, bâtiments et ouvrages) afin de supporter l'augmentation prévue du nombre de délinquants.

L'augmentation des autorisations législatives budgétaires (11,7 millions de dollars<sup>1</sup>) est surtout attribuable au régime d'avantages sociaux des employés. Cette dépense est chargée chaque mois par le Secrétariat du Conseil du Trésor selon la projection annuelle des dépenses en personnel.

Malgré que les dépenses de fonctionnement aient diminuées de 8,0 millions de dollars, les dépenses de salaires et de temps supplémentaire ont augmenté de 11,3 millions de dollars<sup>1</sup>, et ont été contrebalancées par une diminution des services professionnels et spéciaux de l'ordre de 20,2 millions de dollars. Cette diminution est principalement due à un écart temporaire du frais de formation entre le SCC et CORCAN qui a été partiellement traité lors du premier trimestre de l'année financière. Ceci explique également la réduction des revenus bruts de CORCAN.

---

<sup>1</sup> La variation des salaires, du temps supplémentaire et du régime d'avantages sociaux des employés (23,0 millions de dollars) représente la variation totale des dépenses en personnel.

## Risques et incertitudes

Suite aux changements législatifs, le nombre de délinquants sous la garde du SCC a augmenté et il est prévu que cette augmentation continuera de façon importante durant les prochaines années. Cette croissance exercera des pressions considérables sur les infrastructures du SCC, qui accusent déjà de l'âge, et nécessitent la construction axée sur le développement de capacité additionnelle. Afin d'atténuer ce risque, le SCC a formé l'Équipe de renouvellement des infrastructures. Cette équipe travaille de concert avec les sites opérationnels, les administrations régionales et centrale afin de s'assurer que des niveaux appropriés de personnel, d'espace d'hébergement et autres ressources sont en place pour permettre la gestion de cas efficace, l'exécution de programmes et la supervision en communauté alors que la population augmente.

Outre l'augmentation du financement mentionnée à la section Analyse des autorisations, il a été annoncé dans le Budget 2010 que les budgets de fonctionnement des ministères seraient bloqués aux niveaux de 2010-2011 pour les années 2011-2012 et 2012-2013. Durant les deux dernières années, la direction a mis en œuvre des mesures d'atténuation, telles que :

- établir de nouvelles normes de déploiement des agents correctionnels et installer des systèmes de création d'horaires informatisés pour assurer des niveaux de dotation efficaces dans les établissements fédéraux, contribuant ainsi à une réduction importante des dépenses en temps supplémentaire;
- améliorer les méthodes intégrées de planification des ressources humaines et des activités pour augmenter la précision des prévisions de dotation, de recrutement et des besoins en formation essentielle;
- appliquer une approche plus ciblée à l'égard des dépenses relatives aux déplacements et à l'accueil;
- mettre à l'essai un modèle de programme correctionnel intégré innovateur qui permettra de réduire les redondances et les chevauchements entre certains programmes offerts aux délinquants dans le but d'accroître l'efficacité de la prestation des programmes et de la formation du personnel, dont les résultats préliminaires démontrent des efficacités lors de la livraison des programmes.

De plus, conformément aux objectifs définis dans le Budget 2010, toute augmentation du financement nécessaire causée par la ratification d'une nouvelle convention collective sera absorbée par les niveaux de financement actuels dans le cadre des stratégies d'atténuation énoncées plus haut. Il est à noter que la convention collective du Syndicat des agents correctionnels du Canada est arrivée à échéance le 31 mai 2010. Le groupe des agents correctionnels représente 41 % des employés du SCC, de sorte que l'adoption d'une nouvelle convention collective pourrait exercer des pressions financières considérables sur le budget du SCC.

## Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Le SCC continue d'adapter ses activités pour faire face aux défis qui découlent des changements législatifs récents et à venir. Le SCC travaille en collaboration avec des partenaires internes et externes pour faciliter l'expansion et le renouvellement des ressources humaines et technologiques ainsi que des infrastructures et continue d'établir de nouvelles relations.

Comme il est indiqué dans le [Rapports sur les plans et les priorités 2011-2012](#), le SCC axera ses efforts sur les priorités suivantes :

- la transition et la gestion en toute sécurité des délinquants admissibles dans la collectivité;
- la sécurité du personnel et des délinquants dans nos établissements et dans la collectivité;
- la capacité accrue d'intervenir efficacement auprès des délinquants issus des Premières nations et des délinquants Métis et Inuits;
- la capacité accrue de répondre aux besoins en santé mentale des délinquants;
- le renforcement des pratiques de gestion;
- des relations productives avec une diversité croissante de partenaires, d'intervenants et d'autres parties intéressées contribuant à la sécurité publique.

L'harmonisation efficace des six priorités permettra au SCC de continuer à jouer un rôle actif en collaboration avec ses principaux partenaires et intervenants pour favoriser la réadaptation des délinquants et la réussite de leur réinsertion sociale tout en créant des milieux sûrs et sécuritaires en établissement et dans la collectivité ainsi qu'en respectant les contraintes financières liées à la conjoncture économique.

## Approbation des cadres supérieurs

Signé par  
Don Head, Le Commissaire  
*Ottawa (Canada)*  
29 août 2011

Signé par  
Liette Dumas-Sluyter, CMA  
Dirigeante principale des finances

## État des autorisations (non vérifié)

	<b>Exercice 2011-2012</b>			<b>Exercice 2010-2011</b>		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2011	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2010	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(en milliers de dollars)</i>						
Crédit 25 (30) – Dépenses de fonctionnement	2 207 946	410 141	410 141	1 917 993	418 122	418 122
Crédit 30 (35) – Dépenses en capital	517 519	16 748	16 748	337 311	5 070	5 070
Autorisations législatives budgétaires						
CORCAN Dépenses brutes	80 460	16 773	16 773	91 362	16 411	16 411
CORCAN Revenus bruts	(80 460)	(12 821)	(12 821)	(91 362)	(31 371)	(31 371)
CORCAN Dépenses nettes (revenus)	–	3 952	3 952	–	(14 960)	(14 960)
Autres autorisations législatives budgétaires	257 715	64 922	64 922	213 709	53 210	53 210
<b>Autorisations budgétaires totales</b>	<b>2 983 180</b>	<b>495 763</b>	<b>495 763</b>	<b>2 469 013</b>	<b>461 442</b>	<b>461 442</b>
Autorisations non budgétaires	49	–	–	48	–	–
<b>Autorisations totales</b>	<b>2 983 229</b>	<b>495 763</b>	<b>495 763</b>	<b>2 469 061</b>	<b>461 442</b>	<b>461 442</b>

De l'information supplémentaire est fournie dans le tableau ci-joint.

\* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.



## Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées)

	<i>Exercice 2011-2012</i>			<i>Exercice 2010-2011</i>		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2011	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2010	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(en milliers de dollars)</i>						
<b>Dépenses</b>						
Personnel	1 722 775	401 920	401 920	1 504 992	378 930	378,930
Transport et communications	74 757	8 424	8 424	69 826	8 799	8,799
Information	2 509	180	180	2 433	133	133
Services professionnels et spéciaux	402 963	46 459	46 459	322 332	66 638	66,638
Location	15 307	1 440	1 440	12 072	1 601	1,601
Services de réparation et d'entretien	62 138	6 785	6 785	62 510	1 747	1,747
Services publics, fournitures et approvisionnements	174 620	21 226	21 226	159 656	21 137	21,137
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	323 309	10 420	10 420	220 463	3 751	3,751
Acquisition de matériel et d'outillage	195 533	2 541	2 541	117 715	3 537	3,537
Paiements de transfert	1 573	38	38	1 573	–	–
Autres subventions et paiements	88 156	9 151	9 151	86 803	6 540	6,540
<b>Dépenses budgétaires brutes totales</b>	<b>3 063 640</b>	<b>508 584</b>	<b>508 584</b>	<b>2 560 375</b>	<b>492 813</b>	<b>492,813</b>
<b>Moins les revenus affectés aux dépenses</b>						
CORCAN	(80 460)	(12 821)	(12 821)	(91 362)	(31 371)	(31,371)
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>2 983 180</b>	<b>495 763</b>	<b>495 763</b>	<b>2 469 013</b>	<b>461 442</b>	<b>461,442</b>